

ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

INFORMATIONS 1^{ÈRE} INSCRIPTION

Baccalauréat professionnel en 3 ans
C.A.P. Coiffure / C.A.P. REEP / C.A.P. EPC

Madame, Monsieur,

Le service en ligne Inscription ne valide pas l'inscription de votre enfant dans notre établissement,
afin de procéder à l'inscription de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir vous présenter au lycée
munis obligatoirement des pièces demandées **à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 6 juillet 2022**

HORAIRE D'INSCRIPTION : de 8h30 à 15h30 en continu

COMPOSITION DU DOSSIER

(TOUTE PIÈCE JOINTE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT EN PAPIER aucune photocopie ne sera faite sur place)



L'inscription ne sera définitive que lorsque tous les éléments du dossier d'inscription auront été fournis.
Tout élève non inscrit dans les délais verra sa place attribuée à un autre élève de la liste supplémentaire.

PIÈCES A JOINDRE :

- Certificat de fin de scolarité (EXEAT) de l'établissement d'origine,
- Avis d'affectation pour les élèves entrant en seconde,
- Photocopie des **3 derniers bulletins de notes obligatoirement en papier**,
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) du responsable légal 1 – financier,
- 4 photos d'identité récentes (1 photo à coller - fiche d'INSCRIPTION + 1 photo à coller – fiche INTENDANCE + 2 photos à remettre),
- Attestation d'assurance scolaire 2022-2023 ou de l'année précédente ou copie de l'assurance responsabilité civile,
- Photocopie de la carte vitale de l'élève (ou attestation de sécurité sociale du parent responsable légal),
- Photocopie de chaque page du livret de famille,
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour de l'élève,
- Copie de l'acte de naissance **pour les élèves de nationalité portugaise**,
- Photocopie de l'**attestation de recensement OBLIGATOIRE pour les élèves de plus de 16 ans de nationalité française** (à demander auprès de votre Mairie),
- Le cas échéant : photocopie du jugement de divorce des responsables légaux,
- **Pour les élèves NOUVEAUX BOURSIERS** : la photocopie de la notification de droit ouvert de la bourse nationale 2022-2023 (demande faite entre le 30 mai et le 06 juillet 2022). **Les élèves boursiers en situation de redoublement ou de changement d'orientation doivent demander le transfert de bourse auprès de leur établissement d'origine.**

DOCUMENTS A REMPLIR : EN MAJUSCULE, LISIBLEMENT

- La fiche d'INSCRIPTION recto/verso
- La fiche INTENDANCE avec le R.I.B. du responsable légal 1- financier (feuille bleue)
- Le cas échéant : la fiche d'inscription à la demi-pension (feuille bleu-clair)
- La fiche PAP / PAI / PPS

Maison des Lycéens : Les élèves peuvent devenir membres de l'association et participer à des activités très variées : voyages, sorties à caractère culturel, ski, cinéma, ... (une seule cotisation de 3€ par famille, règlement par chèque ou mandat, pas d'espèces).